

LA LETTRE

de l'Association



LA MAÎTRISE DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

www.asso-psre.com

SOMMAIRE

Le risque d'accident sur le trajet domicile – travail

PSRE a fait réaliser par l'IFOP, fin octobre 2009, une enquête sur la perception du risque d'accident sur le trajet domicile-travail, tant par les salariés que par les employeurs.

Cette enquête a porté, tout d'abord, sur un échantillon de **466 salariés**, extrait d'un échantillon de 1 004 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées, les 22 et 23 octobre 2009.

Elle a ensuite été administrée sur un échantillon de **400 dirigeants d'entreprises**, représentatif des entreprises françaises comptant au moins un salarié. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne, du 26 au 31 octobre 2009.

Ce numéro spécial de La Lettre de PSRE donne un résumé des principaux résultats de cette enquête.

Face au constat, le rôle de PSRE.

Conseils et bonnes pratiques pour les employeurs, les salariés et leurs représentants

ÉDITO

L'identification du risque Trajet domicile / travail comme composante du risque routier professionnel « ne date pas d'hier » :

- Le Code de la Sécurité Sociale est clair, toutes précisions ayant été apportées par la jurisprudence des TAS
- les régimes de prévoyance professionnels, en particulier la CNAMTS, en mesurent la sinistralité,
- des recommandations ont été émises dès janvier 2004 ((limiter les déplacements, favoriser le transport collectif, faciliter l'accès motorisé aux sites d'emplois, sensibiliser les salariés aux conditions de déplacement en sécurité).

Et pourtant ... Là où les actions de prévention du risque mission ont porté leurs fruits, l'évolution s'est avérée décevante en ce qui concerne le risque trajet :

- le nombre des accidents de trajet occasionnant un arrêt de travail augmente depuis quelques années,
- le nombre des journées de travail perdues en découlant augmente de manière encore plus nette,
- le nombre de décès sur la route ne décroît plus,
- le risque trajet pèse vraiment sur la sinistralité routière globale en France.

Alors ? Retour aux causes !

Les tendances de fond de la société postindustrielle sont connues :

- plus d'urbains mais dispersés sur de grandes étendues, y compris dans les agglomérations de moindre dimension,
- « arbitrages » des familles (surface habitable / coût) éloignant le domicile du travail,
- de moins en moins de personnes habitant et travaillant dans la même commune,
- « mitage » des espaces périurbains compromettant les solutions de transport collectif.

Les déterminants de l'organisation du travail sont moins souvent évoqués bien que structurants :

- émiettement des référentiels horaires, les contraintes des métiers (accueil client, logistique, support informatique, back-office d'opérations, soins hospitaliers) façonnant la journée de travail
- augmentation de la part des horaires « atypiques », seuls 37 % des salariés ayant des horaires « normaux »
- peu de place à la concertation au sein des entreprises sur ce sujet.

L'organisation longtemps empirique de la mobilité dans les territoires a ajouté sa part de choix induits plus que maîtrisés (saturation de la « part de marché » des transports en commun, report modal vers le deux-roues).

Les table-rondes organisées en octobre dernier par le « COPIL » (régimes professionnels et partenaires publics) ont légitimé de nouvelles pistes :

- rapprocher la prévention du risque trajet des politiques de mobilité durable,
- affiner la perception des circonstances du risque trajet,
- promouvoir l'approche collective (interentreprises) dans les parcs d'activités.

PSRE dans tout cela ?

- faciliter l'appropriation des causes de l'aggravation du risque par les acteurs de la prévention en entreprise,
- aider au déploiement de passerelles entre sécurité et mobilité, aux côtés des acteurs territoriaux,
- plaider pour la convergence des dispositifs statistiques publics et professionnels.

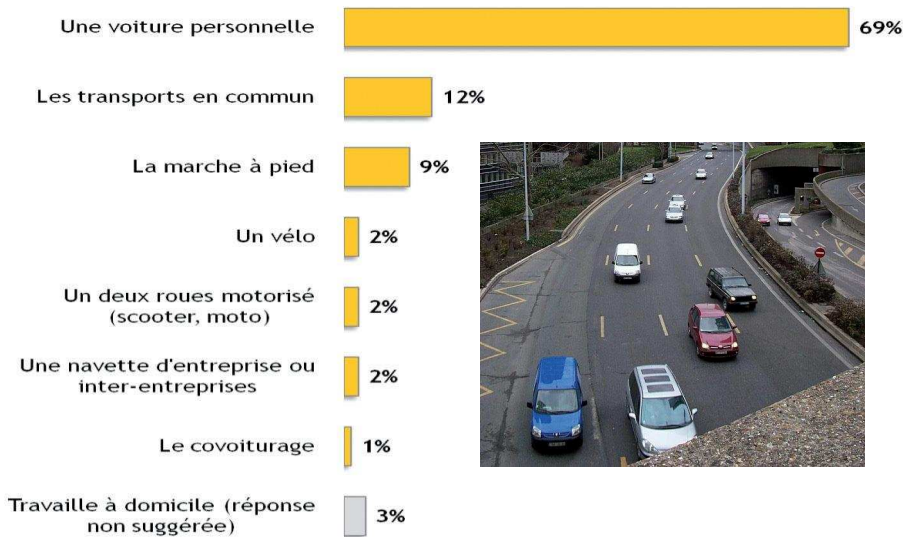
Le Président de l'Association

Le risque d'accident sur les trajets domicile-travail

Enquête réalisée par l'IFOP pour PSRE

Principaux résultats

Plus de 2 salariés sur 3 se rendent sur leur lieu de travail grâce à leur propre voiture



Mais on constate des disparités importantes :

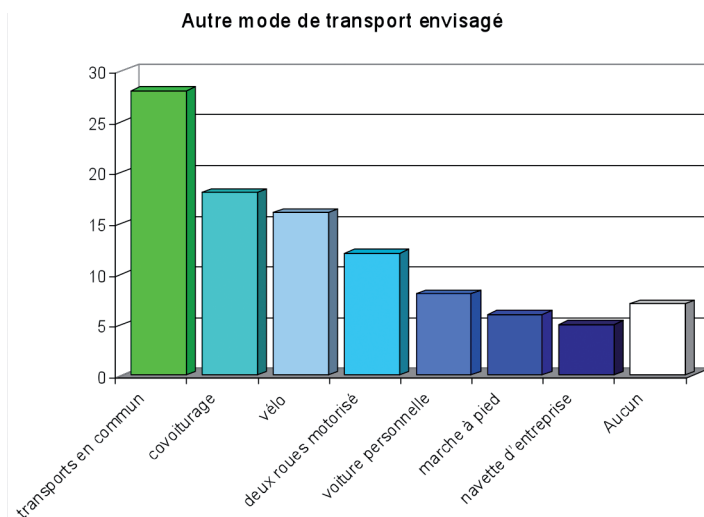
L'utilisation de la voiture personnelle est cependant fonction de la taille de la commune de résidence. Elle atteint 91 % pour les communes rurales, pour n'être que de 42 % sur l'agglomération parisienne

L'utilisation des transports en commun, à l'inverse, est de 45 % en agglomération parisienne, et diminue rapidement dans les régions moins urbaines, pour devenir quasi nulle dans les communes rurales.

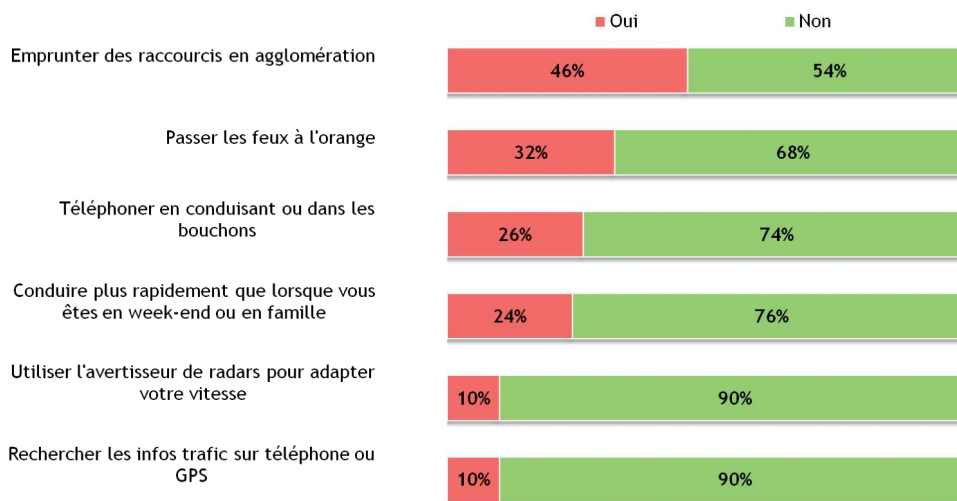


Pour les salariés, les transports en commun sont l'alternative au mode principal le plus envisagé pour se rendre sur le lieu de travail.

Viennent ensuite :
Le covoiturage avec 18 %,
Le vélo, avec 16 %,
Le deux roues motorisé, avec 12 %.



Les trajets domicile-travail ne sont pas exempts de conduites à risque



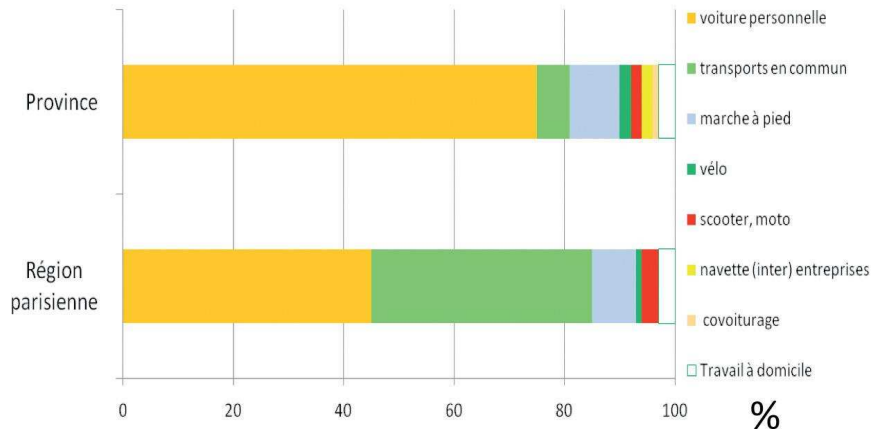
Pour tenter de maîtriser leur temps de trajet entre leur domicile et leur lieu de travail, les salariés déclarent prendre des risques. 46 % empruntent parfois de raccourcis, 32 % passent des feux à l'orange, 26 % téléphonent en conduisant, 24 % conduisent plus vite qu'en week-end ou en famille.

(Salariés utilisant une voiture personnelle ou un deux-roues motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail, soit 71 % de l'échantillon de salariés).

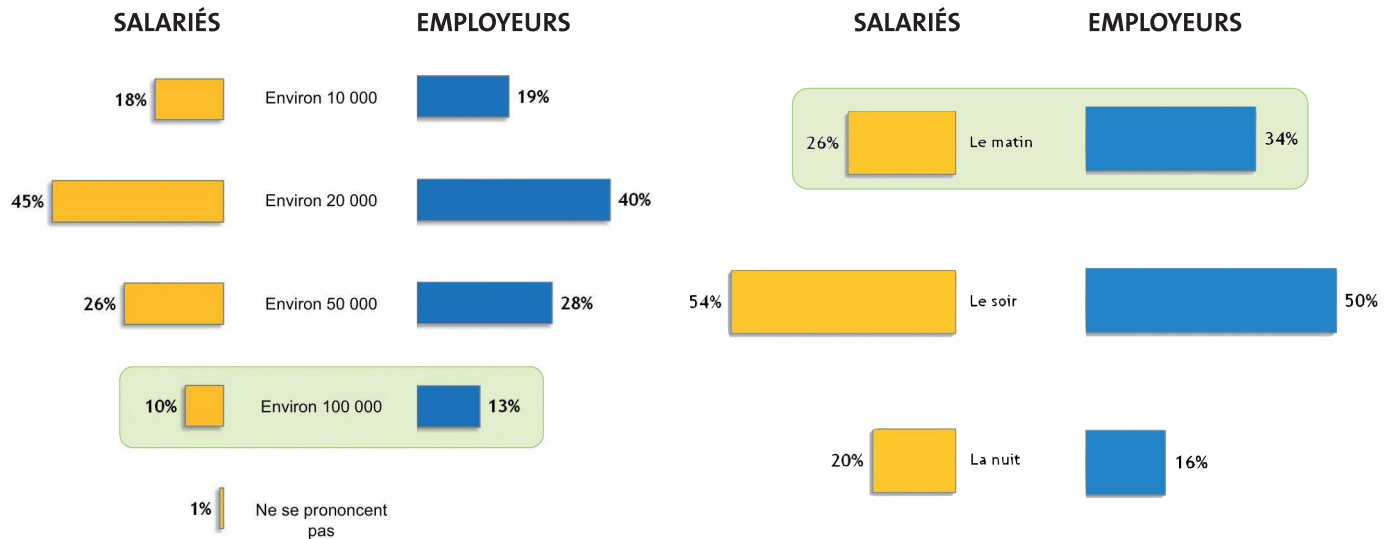
Des différences Paris – Province

Les résultats de cette enquête sont naturellement influencés par les pratiques des salariés se déplaçant en région parisienne. Ceux-ci représentent 20% de l'échantillon interrogé. Or, ils sont 42 % à utiliser une voiture personnelle, là où les salariés de province sont 77 %. De même, 50% des salariés parisiens mettent plus de 45 minutes pour effectuer leur trajet, contre seulement 15% en province, et ceci peut expliquer que les parisiens sont plus nombreux à prendre des risques, comme rechercher des infos sur le trafic, téléphoner ou emprunter des raccourcis.

Mode principal de déplacement

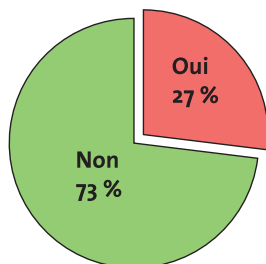


90 % des personnes interrogées sous-estiment le nombre d'accidents corporels sur le trajet domicile-travail. Une minorité sait que ces accidents se produisent surtout le matin



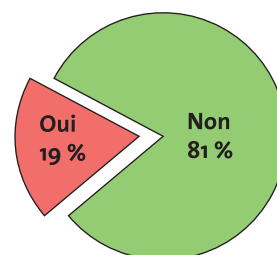
Il se produit en France chaque année, environ **100 000 accidents sur le trajet domicile – travail, entraînant des dommages corporels**. Deux sur trois sont strictement liés au risque routier. Salarisés et employeurs sous-estiment ce risque, puisque 9 sur 10 d'entre eux estiment le nombre d'accidents corporels à 50 000 ou moins. De même, seule une minorité sait que les accidents sur le trajet domicile-travail **se produisent plus souvent le matin, et davantage en début de semaine**.

Seul 1 employeur sur 4 s'intéresse au risque d'accident sur le trajet domicile-travail



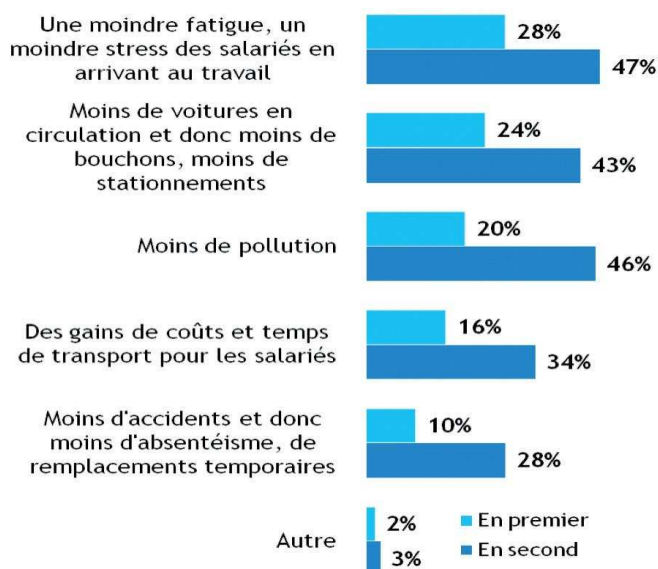
A la question : « Selon vous, votre entreprise (administration/collectivité) a-t-elle cherché à mieux connaître les risques d'accidents encourus par ses salariés sur le trajet domicile-travail ? », 27 % des employeurs répondent positivement.

Seul 1 employeur sur 5 a mis en place des actions de prévention du risque d'accident sur le trajet domicile-travail



A la question : « Le risque d'accident encouru par les salariés sur le trajet domicile-travail fait-il l'objet d'actions de prévention organisées par votre entreprise (administration ou collectivité) ? », 81 % des employeurs répondent négativement.

La réduction du risque d'accident sur le trajet domicile-travail ne constitue pas, pour les employeurs, un avantage prédominant à changer les pratiques



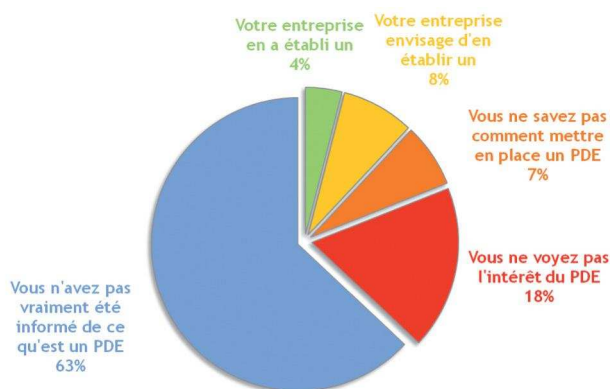
A la question : « Si les salariés de votre entreprise utilisaient les transports en commun pour venir travailler, quels seraient pour vous les deux avantages principaux ? », les employeurs citent en premier à 28 %, et en second à 47 % que cela entraînerait une moindre fatigue, un moindre stress des salariés en arrivant au travail.

Puis ils citent l'avantage au niveau du trafic routier, la moindre pollution, des gains de coûts et de temps pour les salariés. Ils citent seulement en premier à 10 % et en second à 28 %, la diminution des accidents et donc l'avantage d'un moindre absentéisme.

On peut rapprocher ces réponses du fait que le risque accident sur le trajet domicile – travail est largement sous-estimé.

Seul un employeur sur huit s'est intéressé à une démarche de PDE

A la question : « Le PDE (Plan de Déplacements d'Entreprise) correspond à un ensemble de mesures, décidées par le gouvernement et proposées aux entreprises, afin de réduire l'utilisation de la voiture personnelle sur le trajet domicile – travail. Qu'en est-il au sein de votre entreprise ? », 63 % des employeurs déclarent manquer d'information sur ce qu'est un PDE, et 18 % n'en voient pas l'utilité.



Les employeurs ne voient pas quel acteur est le mieux placé pour prendre la tête de la concertation sur la réduction du risque



Qui est le mieux placé pour prendre la tête de la concertation afin de coordonner les actions de réduction du risque d'accident sur le trajet domicile-travail ?

Les opinions sont très dispersées entre la région, les communes ou l'intercommunalité, les associations de sécurité routière et l'Etat, et dans une moindre mesure CCI et Chambres de métiers, Département et clubs d'entreprises. La région, cependant, est davantage mise en avant chez les parisiens.

La légitimité pour prendre le leadership des actions n'est pas bien établie dans les esprits.



Le risque d'accident sur les trajets domicile-travail

Face au constat, le rôle de PSRE

Pour réduire le risque du trajet domicile-travail PSRE continuera à:

1. Développer la prise de conscience des employeurs et des salariés sur l'importance du risque,
2. Développer la prise de conscience des acteurs de l'intérêt de mutualiser le travail,
3. Illustrer les solutions concrètes et montrer leur côté pratique,
4. Participer à l'élaboration d'un tableau de bord territorial des déplacements.

1. Prise de conscience des employeurs et des salariés sur l'importance du risque

- Communiquer sur les données au niveau national (auprès des branches professionnelles, syndicats patronaux et salariés...),
- Etablir et communiquer les données au niveau local (collectivités, clubs d'entreprises, corps consulaires...),
- Etablir les principaux facteurs de risque au niveau local.

2. Prise de conscience des acteurs de l'intérêt de mutualiser le travail

- Poursuivre les partenariats avec les CCI précurseurs du conseil en mobilité (Grenoble, Loiret, Bas-Rhin, Nord Isère...),
- Promouvoir les résultats de l'observatoire des PDE de la région Grenobloise,
- Poursuivre avec les CCI et l'ADEME l'intégration des démarches PDE et prévention du risque,
- Participer aux événements rassemblant les élus sur les sujets : développement économique, transports publics, sécurité, environnement et énergie...

3. Illustrer les solutions concrètes et montrer leur côté pratique

- Organisation et compétences personnelles,
- Choix et entretien des véhicules,
- Transports alternatifs – Promotion, & Développement,
- Organisation de la cité, (horaires des crèches, écoles, accessibilité et proximité des commerces de base et de restauration ...)
- Amélioration des infrastructures : conception, règles d'utilisation, pouvoir de police, partage de la route en toute sécurité...
- Animer le réseau « Bonnes pratiques » entre nos adhérents sur le sujet (Bosch, Michelin, Renault, Air France...).

4. Participer à l'élaboration d'un tableau de bord territorial des déplacements

- L'efficacité (coût, temps passé, fatigue...),
- L'impact sur l'environnement :
 - Emissions CO2 et polluants,
 - Surfaces occupées, infrastructures,
- Impact Social :
 - Accidentologie,
 - Accessibilité et insertion dans le monde de l'emploi,
- En partenariat avec ADEME, DGT, CCI, CMA...

Afin de mener à bien son programme d'actions, PSRE travaille notamment en collaboration avec ses partenaires :

DSCR et les services déconcentrés de l'Etat, CNAM-TS – CRAM et ensemble des régimes sociaux des différents secteurs d'activité, Assureurs de la FFSA, DGT, Ademe, CCI, principaux organismes professionnels représentants des entreprises et des professionnels de la prévention des risques, associations et clubs d'entreprises régionaux, et de nombreux experts du risque routier en entreprise.



Conseils et bonnes pratiques pour les employeurs, les salariés et leurs représentants

Analyser et comprendre, rechercher les approches inter-employeurs

- Etablir le bilan des accidents dans les années passées,
- Se concerter avec les autres employeurs et leurs salariés basés près de votre site,
- Promouvoir les approches communes,
- Se rapprocher des collectivités qui gèrent le développement économique et les zones d'activités, les transports, les infrastructures routières, cyclables...

Partager avec les salariés

- Partager l'information sur les chiffres et causes d'accidents sur le territoire concerné,
- Rechercher les points à risque et les solutions à travers des enquêtes et du travail en groupes d'utilisateurs,
- Evoquer le trajet lors des entretiens d'embauche

Réduire et améliorer les déplacements

- Faciliter le déjeuner sur place à midi,
- Promouvoir le covoiturage
- Faire en sorte que les services de base de la vie quotidienne soient disponibles près du lieu de travail (banque, poste, blanchisserie, boulangerie...)
- Flexibiliser les horaires de travail au maximum compatibles avec la bonne marche de l'entreprise, moins de stress dû à la peur du retard, moins de congestion du trafic, conduite plus apaisée.

Promotion des modes de transports collectifs

- Faire connaître l'offre de transport existante,
- Faire connaître les coûts réels des transports individuels moto ou voiture.
- Négocier des tarifs abonnement avec les autorités organisatrices des transports,
- Envisager avec elles des améliorations des dessertes et fréquences

Promotion des modes de transports doux

- Pour les salariés résidant à faible distance, promouvoir la marche à pied et le vélo,
- En parallèle développer la mise en sécurité de ces modes, avertir quant aux itinéraires dangereux,
- Faire la promotion des équipements de sécurité, former aux risques spécifiques.

Mettre en place des actions de formation en entreprise visant à :

- Anticiper les dangers : les distances de sécurité, la préparation au freinage d'urgence, le positionnement du véhicule, la prise et la sortie de stationnement...
- Comprendre les comportements des cyclistes et motocyclistes pour mieux partager la route,
- Résister à « téléphoner en conduisant »,
- Identifier les risques spécifiques des 2 roues motorisés, les risques spécifiques du vélo,
- Covoiturer sans risques.
- S'organiser pour partir à l'heure et gérer les urgences de la famille le matin,
- Mieux choisir et entretenir son véhicule,

Communiquer régulièrement sur le sujet :

- En interne, de préférence en utilisant des dates et supports communs avec les entreprises voisines
- En externe en s'appuyant sur les temps forts « déplacements » organisés par les collectivités, gestionnaires de transports...